

A l'attention des représentants et
représentantes parlementaires à
l'Assemblée nationale

Paris, le 4 avril 2023

Objet : Soutien à l'article relatif à l'interdiction progressive des additifs nitrés dans l'alimentation de la proposition de loi visant à mieux manger en soutenant les Français face à l'inflation et en favorisant l'accès à une alimentation saine, n° 889 du 6 avril

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous vous écrivons pour vous demander de protéger enfin la santé des consommateurs et des consommatrices en votant ce jeudi l'article **relatif à l'interdiction progressive des additifs nitrés dans l'alimentation**.

Le plan d'action que le gouvernement vient de publier sur les additifs nitrés est totalement insuffisant. **Ce plan ne permet en aucun cas de protéger efficacement la santé les citoyens et citoyennes français**. Il se contente de proposer de simples réductions volontaires de doses des additifs nitrés. Les seules suppressions proposées concernent des produits n'utilisant déjà quasiment plus de nitrites. Pourtant, quand il s'agit d'**une substance dont le lien avec un risque de cancer est avéré. Il n'y a aucune dose acceptable dans notre alimentation. Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit s'appliquer**.

Si cette interdiction devra bien sûr être progressive selon les produits et faire l'objet d'un accompagnement adapté des producteurs et particulièrement des artisans, elle doit être entérinée dans la loi, et **c'est à votre rôle et responsabilité de législateurs que nous faisons appel, face à cet impératif de santé publique transpartisan**.

Depuis 2019, foodwatch, Yuka et la Ligue contre le cancer sont associés pour exiger une alimentation sans nitrites ajoutés, c'est-à-dire l'interdiction des additifs E249 (nitrite de potassium), E250 (nitrite de sodium), E251 (nitrate de sodium) et E252 (nitrate de potassium) particulièrement utilisés dans les viandes transformées comme la charcuterie industrielle. Aujourd'hui, c'est près de 500 000 citoyennes et citoyens qui soutiennent notre demande, via notre [pétition](#).

Selon le Centre international de la Recherche contre le Cancer (CIRC), **environ [4000 cas de cancers de l'estomac et du colon](#)** liés à la viande transformée pourraient être évités en France chaque année grâce à cette interdiction.

En 2021, suite à la **mission parlementaire d'information sur les sels nitrés** l'Assemblée nationale a voté la loi relative à l'interdiction progressive des additifs nitrés dans les produits de charcuterie à la quasi-unanimité. Cette loi affirme que « *Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport tirant les conclusions de l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail sur les risques associés à l'ingestion d'additifs nitrés dans la charcuterie en matière de santé publique* ».

En juillet 2022, l'ANSES a finalement rendu son rapport « Évaluation des risques liés à la consommation de nitrates et nitrites ». **Son avis est sans appel : « l'existence d'une association positive entre l'exposition aux nitrates et/ou aux nitrites via la viande transformée et le risque de cancer colorectal ».** Immédiatement après le rapport de l'ANSES et comme la loi l'avait prévu le gouvernement s'est engagé à présenter un plan d'action à l'automne 2022. Avec 4 mois de retard, celui-ci a été publié le lundi 27 mars à 20h.

C'est d'autant plus incompréhensible que des alternatives existent, **sans danger pour la sécurité sanitaire des produits concernés,** comme le démontrent tous les jours des marques qui commercialisent déjà des produits « sans nitrites ». Certains grands noms de la charcuterie traditionnelle, comme le jambon de parme ont même supprimé cet additif avec succès depuis plus de 20 ans.

Le plan proposé par le gouvernement ne permet pas de répondre aux engagements pris par les députés en février 2022 – celui de protéger la santé des français et des françaises- or aucun argument ne peut justifier cette inaction coupable.

Ne pas interdire les additifs à base de nitrites et nitrates dans notre alimentation, c'est aujourd'hui préférer cautionner un marché à deux vitesses, avec des produits sans nitrites pour les plus riches, et des produits qui présentent des risques pour la santé pour les autres, plutôt que de protéger la santé pour toutes et tous. C'est totalement intolérable, particulièrement dans le contexte social et de précarité alimentaire grandissante.

Aussi, ce jeudi, nous comptons sur vous, Mesdames et Messieurs les député.es, pour entendre la voix des scientifiques mais aussi celles des 500 000 citoyens qui exigent de manger sans être exposés à un risque de cancer, alors que c'est évitable. Il est plus que temps d'interdire ces additifs controversés.

Nous vous informons à cet effet que nous **communiquerons publiquement** juste après le vote la liste des parlementaires ayant pris part au vote ou non, ainsi que leur choix.

Dans cette attente, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information ou échange et vous présentons l'expression de nos sentiments respectueux,



Karine Jacquemart
Directrice générale
foodwatch France



Daniel Nizri
Président
La Ligue contre le cancer